

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 44

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

AVIS. — *Nous prions ceux de nos abonnés qui changent de domicile de vouloir bien nous indiquer aussitôt les deux adresses, l'ancienne et la nouvelle.*

Les événements dont le Dahomey est aujourd'hui le théâtre donnent un grand intérêt aux lignes suivantes qui nous font assister à une cérémonie des plus curieuses à la cour du roi Behanzin.

Il s'agit de la mission française à Abomey, en février 1891, auprès de ce singulier monarque, pour traiter des conditions de la paix. A l'arrivée de cette ambassade, Behanzin déploya toutes les fastes que permettaient les ressources de sa cour, ressources du reste assez limitées.

Le gouvernement français, de son côté, ne s'était pas mis en frais ; la mission apportait avec elle pour tous cadeaux, des cannes, des ombrelles, des cigares de deux sous, des trompettes d'enfants, des miroirs de bazar encadrés de carton, des bonnets de coton, etc. Puis deux caisses de vin de Champagne très ordinaire. — Le roi nègre en a fait boire aux membres de la mission, et ça été là sa vengeance.

Voici, du reste, les piquants détails donnés, dans le temps, à ce sujet, par le *Petit Journal*, de Paris, d'après le récit d'un témoin oculaire :

C'est à Goho, où se trouve un palais du roi, une espèce de Saint-Cloud dahoméen, qu'eut lieu la première réception officielle : tous les cabécères d'Abomey vinrent saluer l'ambassade.

Les cabécères sont les grands du royaume. Ils forment une sorte d'aristocratie guerrière qui s'entend avec les fétichistes comme larrons en foire. Les fétichistes exploitent par la terreur la population superstitieuse et ignorante, et les cabécères, tout en accablant le souverain d'un respect, d'une vénération extérieurs qui vont jusqu'aux marques d'un servilisme abject, gardent en réalité toute la puissance effective.

C'est rangés et assis sur des chaises devant le palais royal de Goho que les membres de la mission française reçurent la visite de ces seigneurs burlesques.

Au loin, sur la route, s'agitait une quantité de parasols et de pavillons multicolores flot-

tant au-dessus des têtes d'une foule énorme qui s'avancait sous un soleil aveuglant, au milieu d'un nuage de poussière.

Les cabécères sont précédés chacun de leurs guerriers et suivis de leur musique. Chaque cabécère, ainsi encadré entre deux pelotons formant une troupe de 20 à 50 hommes au total, est monté sur un cheval de petite taille.

Ils sont les uns à califourchon, les autres « en amazone, » soutenus de chaque côté par un serviteur, pendant que le cheval est tiré devant par le licol et qu'un quatrième personnage pousse l'animal par derrière. Pour compléter l'équipage de ces étranges cavaliers, un esclave porte au-dessus de leur tête un immense parasol, signe distinctif de la dignité de cabécère.

Après ces nobles seigneurs vient le défilé des troupes de parade : une dizaine de compagnies de 30 à 50 hommes, pas davantage, vêtus, — ou à peu près, — de costumes les plus grotesques.

Chaque compagnie a son uniforme spécial composé d'un pagne de couleur déterminée, de nombreux fétiches dont les guerriers chargent leurs bras et leur cou, et de coiffures plus ou moins baroques. Une compagnie était pourvue de pantalons dont les jambes droites étaient uniformément vertes et les jambes gauches de couleur noire. Une casaque sans manches et terminée par une queue comme nos habits de soirée, complétait le vêtement avec, sur la tête, une sorte de turban en fourrure. Après une danse guerrière exécutée en notre honneur, le coutelas entre les dents, en brandissant leurs fusils, le tout accompagné d'une musique infernale composée de tam-tam, de tambours, de clochettes de fer et d'olifants aux beuglements lugubres, la cérémonie s'est terminée par la présentation des drapeaux et d'une dizaine de crânes humains portés au bout de longues piques.

Ce n'était là qu'une préface à l'audience solennelle qui eut lieu quelques heures après sur la grande place d'Abomey où Behanzin attendait les envoyés français, allongé sur un divan de soie devant la porte de son palais, entouré de ses femmes de service.

En avant et de chaque côté du divan royal se tenaient assises sur leurs talons les fameuses amazones, au nombre d'un millier à peu près.

Les deux côtés de la place, perpendiculaires à la façade du palais, étaient occupés par les troupes et les cabécères sous leurs parasols.

Toute la foule réunie autour de la place pouvait s'élever au chiffre de 10,000 personnes.

Les membres de la mission descendirent de leurs hamacs en face du roi, à la distance d'une trentaine de mètres marquée par une ligne de bambous.

En réponse au salut des officiers français, Behanzin se lève et vient vers eux entouré de ses femmes. L'une tient l'inévitable parasol au-dessus de la tête du roi, dont une seconde évente le visage. Une troisième évente ses pieds. Une quatrième tient, en marchant, un crachoir en argent sous la bouche royale qu'une cinquième essuie avec un linge blanc chaque fois que Sa Majesté a craché.

Behanzin est un homme d'assez haute taille, marquant une quarantaine d'années environ, et dont les cheveux crépus commencent à grisonner. Comme beaucoup de nègres, il n'a presque pas de barbe. Il a l'œil très vif, le regard hautain et généralement dur. Son geste est brusque.

Tout en s'avancant vers les envoyés français, il fumait une pipe à long tuyau qu'il ne quitte jamais, même en parlant.

Après avoir demandé aux officiers s'ils avaient fait bon voyage et s'ils se portaient bien, Behanzin retourna vers sa place avec un petit dandinement des hanches.

Pendant qu'il regagne son divan, tous les cabécères lui crient : « Té, té, také... ladé ! » (Prends garde... ô mon roi !).

Cette sollicitude s'explique : si le roi buttait ou tombait, un certain nombre de têtes tomberaient aussi, pour détourner le mauvais présage.

La conversation s'engage alors à trente mètres ; le roi parle, son premier ministre répète en criant ses paroles, un cabécère les hurle de nouveau à l'interprète, lequel les traduit plus ou moins exactement au chef de la mission.

Au bout de quelques minutes de cet entretien fatigant, le roi fait exécuter un ballet par ses amazones. Peu de celles-ci sont jeunes ; la plupart sont d'un âge mûr, quelques-unes, véritables « vieilles gardes, » ont les cheveux blancs.

Elles portent une casaque sans manches, jaune par devant, bleue derrière, et un pagne à carreaux retombant sur un caleçon d'étoffe rouge. Leur coiffure rouge et noire a la forme de notre ancien bonnet de police. Comme les autres soldats, elles ont le fusil à pierre et portent de nombreux fétiches.

Puis vint une pyrrhique exécutée par les gardes du corps qui sont au nombre de cinquante. Ce sont les plus beaux hommes du royaume ; ils ne vont jamais à la guerre, les beaux hommes étant rares et peu faciles à remplacer.

La fête, commencée le matin par un défilé de crânes, se termina par une procession de gens armés d'énormes sabres à large lame : la compagnie des bourreaux du roi. C'était le bouquet.

Avant son départ, la mission eut l'honneur de diner au palais.

Au centre d'une immense table se voyaient six cabris entiers, entourés chacun d'une couronne d'une vingtaine de poulets. Qu'on ajoute à cela une quarantaine de plats entre lesquels on avait placé des morceaux de pain, de biscuits, d'oranges, de bananes, et l'on aura une idée du menu d'un banquet royal à Abomey.

Sur une table voisine, trois cents bouteilles étaient disposées pour désaltérer les convives de ce repas pantagruélique qui dura deux heures et qui fut égayé par les chants et les danses des amazones, accompagnés, en guise de musique, par les coups de fusil que tiraient sans discontinuer les *cheffesses* des tueuses d'éléphants et les femmes-artilleurs de la garde royale.

Le roi, en reconduisant ses convives qui partaient le lendemain pour Kotonou, leur fit cadeau à chacun de deux enfants, un garçon et une fille, plus un pagne dans lequel nos officiers durent se draper. Ainsi le veut l'étiquette de la cour d'Abomey. Ils emportaient, en outre du traité de paix, un grand parasol en soie, quatre pagnes, deux garçons et deux filles, que le roi Behanzin envoyait à « son ami Carnot, le roi de France. »

Hélas ! ces petits cadeaux réciproques n'ont pas, — en dépit du proverbe, — entretenu longtemps l'amitié ; et maintenant ce sont des boulets de canon qui s'échangent avec le souverain du Dahomey, lequel n'a jamais observé le traité qu'il avait accepté.

Le choléra et les marchands de fruits et de concombres en Allemagne.

La peur qu'inspire généralement le choléra a causé une grande perturbation dans plusieurs branches de commerce. Par exemple, beaucoup de personnes se sont abstenues de tous les aliments regardés comme dangereux, par conséquent de fruits et de concombres. Pour rien au monde elles n'y eussent porté la dent, elles se l'étaient juré, si dur que fût ce sacrifice.

Mais n'était-ce pas une ironie du sort que, précisément cette année, vergers, espaliers, treilles aient fourni une récolte bien supérieure, pour la quantité et la qualité, à celles qu'on avait eues depuis longtemps ? Jamais on n'avait vu si grande abondance de beaux fruits ! Jamais sous les chauds rayons dont le soleil s'était montré prodigue, abricots, poires, prunes, pêches, raisins précoces n'avaient étalé un tel luxe de couleurs, une apparence si pleine de séduction.

Et il fallait en détourner les yeux, faire la sourde oreille aux appels désespérés des marchands, pour ne pas risquer de prendre et de propager l'affreuse maladie.

Derrière les étalages des fruitiers, des

lamentations, des malédictions se faisaient entendre. Les femmes poussaient de gros soupirs en constatant que leurs meilleures pratiques n'achetaient plus que pour faire des compotes ou des confitures. A peine quelques gamins, enfreignant la défense des parents, remplissaient-ils leurs poches de poires qu'ils dévorait avant de rentrer à la maison.

Prunes reine-Claude, pêches, raisins de choix destinés aux tables bien servies, restaient invendus.

Qu'on ne s'étonne pas si les malédictions contre le choléra, les médecins et les journalistes — qui répandaient matin et soir la terreur dans la population — s'échappaient de ces cœurs ulcérés.

Aux yeux des marchands de fruits et de concombres, les journalistes étaient les plus coupables, puisqu'ils répétaient à satiété que, si petits qu'ils soient, les microbes du choléra ont la vie dure, et qu'il faut les cuire sans pitié pour ne pas être assassiné par eux. A cela, ils ajoutaient invariablement : « Surtout pas de concombres, pas de fruits ! »

Pauvres innocents ! les proscrire comme s'ils abritaient traitreusement le bacille Koch !

On fit confectionner à leur intention des certificats d'honnêteté et d'innocence absolue, qu'on plaça dans quelques étalages. Peine inutile ! Les familles de médecins même, connues par leur scepticisme à l'égard de la science médicale, s'abstinrent de tout aliment cru et indigeste. Aussi chaque jour les fruitiers aux abois calculaient-ils les sommes qu'ils avaient perdues.

Maintenant que les bulletins des villes contaminées accusent une décroissance sensible de l'épidémie, on commence à se rassurer un peu et, timidement encore, on essaie de se soustraire aux prescriptions rigoureuses de la commission sanitaire, puis, comme la température a beaucoup baissé, les ménagères commencent à préparer pour l'hiver les concombres au sel dont les familles allemandes font une prodigieuse consommation. J. M.

Une crèche.

C'est à l'intention de nos lectrices que nous reproduisons, d'après le journal *La France*, ce charmant tableau de la *Crèche* de la rue d'Enfer, à Paris :

« La grande curiosité de la rue d'Enfer, c'est la crèche des enfants assistés, calme comme un sanctuaire, riante comme un parterre. Des fenêtres on aperçoit un horizon de fleurs et de verdure, de grands arbres chargés d'oiseaux babillards, de vastes pelouses remplies de silence et de parfums. La salle est éblouissante de propreté. Tout est blanc : le marbre des tables, la faïence des poêles, les rideaux de cent berceaux rangés le long des murs

où une mouche ferait tache. Au milieu de la salle immense s'élève une grande cheminée, où brille la flamme joyeuse et claire d'un feu de bois ; le linge, blanc comme la neige, sèche autour des bouilloires qui chantent ; sur les tables sont rangés des pots de lait, des tasses fleuries, des biberons brevetés !

Tout autour de la cheminée trônent une vingtaine de nourrices au teint hâlé, à la large ceinture, tenant chacune un enfant sur ses genoux. A la façon dont elles bercent et caressent leur pauvre nourrisson, on dirait qu'elles ont adopté, à leur tour, cet enfant d'adoption.

Quand on apporte un enfant trouvé, c'est une joie dans la maison. Tout le monde lui fait fête ; en un clin d'œil, il passe de main en main, emmaillotté, dorloté, bercé, endormi dans de petits draps parfumés d'iris. On se penche sur sa tête qui est comme un point rose sur l'oreiller blanc. On le caresse, on l'embrasse comme le ferait une mère qui retrouverait son enfant.

Il est de la famille, le pauvre bébé, le petit mioche ; il est de la maison et l'on fait à ce bâtard abandonné plus d'honneur qu'on en ferait à un fils de millionnaire. On lui donne le biberon, on le cajole, on lui sourit, on dresse gravement son état civil : son prénom sera le nom du saint du jour ; son nom de famille... ? Eh bien ! il l'empruntera aux lieux, aux circonstances de sa découverte : il s'appellera Delarue, Delallée, Desjardins, Delaborne, Delaporte, Delagare.

Ce nom, ramassé dans la fange et la poussière, il l'honorera, il l'illustrera peut-être et le transmettra purifié, anobli, respecté, envié, à ses descendants. »

La trouie crévaie.

Quand onna bête sè tràovè malàda et que le vint à crévâ, l'est onna perda. Ne parlo pas dâi pudzins, dâi pudzenès, dâi borons et dâi tsats ; cein pào crévâ sein qu'on ein preigné cousin, coumeint assebin dâi z'agnés, dâi tchevris et méameint dâi petits portsets, quand bin portant cein vaut dza bin dè mé ; mà n'ia pas dè quiet sè lameintâ ; tandi que se l'est on gros poai, on tsévau ào bin on ermaille, c'est on autro affèrè, et l'est bin à regret qu'on va queri lo peletset po eincrottâ la bête crévaie. Se la bête n'a pas onco veri lè ge et qu'on dussè la tia, la tsai n'ein vaut diéro mi, et hormi la pé, lo resto est bon po lo crào.

Mâ y'a dâi lulus que renasquont d'allâ criâ l'écortchào, et po ne pas tot paidrè, tiont 'na bête malàda dévant que le crévâi, po profitâ dè la tsai, quand bin l'est défeindu, et se nion ne lo sâ, tot va bin, kâ « que rein ne sâ, rein ne gravè. »

On gaillâ, qu'avâi gros bin et que tagnâi dâi vôlets et dâi z'ovrà, avâi onna trouie malàda ; mà n'ein n'avâi pas pipâ